

BULLETIN D'ENFANT SANS VIE

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique U Autre A → préciser

N° de l'acte N° d'ordre du bulletin d'enfant sans vie

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin M Féminin F

Date de l'accouchement Jour, mois, année

Nombre d'enfants issus de l'accouchement
Pour répondre à cette question, tenir compte de tous les enfants issus de l'accouchement (enfants vivants et enfants sans vie)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE OU À LA MÈRE N'AYANT PAS ACCOUCHE

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger

Activité principale Retraité(e) 1 Inactif(ve) 2 Actif(ve) 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle Salarié(e) de l'État ou des collectivités territoriales (4) 1 Autre salarié(e) 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro, voie, lieu-dit

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) A renseigner pour les communes qui possèdent plusieurs sections d'état civil.

(3) Départements métropolitains : code sur 2 positions. Pour l'outre-mer, indiquer le nom en clair (Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

(4) Y compris les hôpitaux publics.
Non compris les entreprises publiques SNCF, EDF...

D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE AYANT ACCOUCHÉ

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Née le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger

Activité principale

Retraîtée 1 Inactive 2 Active 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle

Salariée de l'État ou des collectivités territoriales (2) 1 Autre salariée 2 À son compte 3

Nationalité

Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile

Numéro, voie, lieu-dit

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LIENS ENTRE LE OU LES PARENTS ET L'ENFANT

Mariage des parents le Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (1)

Paris, Lyon, Marseille

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger

Accouchement anonyme, enfant trouvé

OUI 3 NON 1

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de l'accouchement

Dans un établissement spécialisé (hôpital, clinique, maternité...) 1

Dans un autre lieu (y compris à domicile) avec assistance médicale (médecin ou sage-femme, SAMU, pompiers) 2

Dans un autre lieu (y compris à domicile) sans assistance médicale 3

La mère ayant accouché a-t-elle eu d'autres enfants nés vivants ?

(Y compris enfants d'autres unions)

OUI 0 → combien

Date de la précédente naissance d'enfant vivant

jour mois année

NON N

(1) Départements métropolitains : code sur 2 positions.

Pour l'outre-mer, indiquer le nom en clair (Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).

(2) Y compris les hôpitaux publics.

Non compris les entreprises publiques SNCF, EDF...

Fait le,

(date de création du bulletin)
Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,